Article 8. — . . . .

Sont Français :

4· Tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger.

L'enfant naturel dont la filiation est établie pendant la minorité, par reconnaissance ou par jugement, suit la nationalité de celui des parents à l'égard duquel la preuve a d'abord été faite. Si elle résulte pour le père ou pour la mère du même acte ou du même jugement, l'enfant suivra la nationalité du père.

2· Tout individu né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue.

3· Tout individu né en France d'étranger qui lui-même y est né; (modifié par la loi du 22 juillet 1893 ci-dessous).

4· Tout individu né en France d'un étranger, et qui, à l'époque de sa majorité, est domicilié en France, à moins que, dans l'année qui suit sa majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, il n'ait décliné la qualité de français.

Du 23 juillet 1893

Article 1er. — Le paragraphe 3 de l'article 8 du Code civil est ainsi modifié :

Est Français

« 3· Tout individu né en France de parents étrangers dont l'un y est lui-même né, sauf la faculté pour lui, si c'est la mère qui est née en France, de décliner dans l'année qui suivra sa majorité la qualité de Français, en se conformant aux dispositions du paragraphe 4 ci-après.

*
* *

Pour faciliter le travail des recenseurs, les personnes qui auraient quelques doutes sur leur nationalité feront bien de tenir leur extrait de naissance ou leur livret de mariage à la disposition des agents commissionnés pour lever les feuilles.

Les travaux de la Grand'Place

Les travaux de la pose des rails pour la nouvelle combinaison de traction électrique sont poussés activement. Il n'en est que temps car la Grand'Place présente actuellement l'aspect le plus lamentable. Ce ne sont que tranchées et montagnes de sable qui, par la pluie se transforment en boue.

Conférence de géographie

La huitième conférence organisée par la Société de géographie aura lieu samedi prochain, 28 mars, à 8 h. 1[2], dans l'Amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts industriels.

M. A. Merchier, secrétaire général de la Société de Géographie de Lille y traitera: *Les Anglais au Cap* ; la *question du Transvaal*. Cette conférence qui, étant donné la valeur du conférencier ne peut manquer d'être très intéressante sera accompagnée de nombreuses projections à la lumière oxhydrique.

Un excentrique

Avant-hier soir, au quai de Toulon, un charretier, Achille Buxon, 38 ans, demeurant rue de Condé, se jetait à plusieurs reprises différentes dans le canal, pour se baigner, disait-il.

Il évoluait tranquillement devant un certain nombre d'assistants, lorsque dame police survint.

Buxon dût se revêtir et gagner son domicile, *non sans s'être vu dresser procès-verbal.*

Arrestation pour vol

Au mois de décembre dernier, Mme Lison-Rozier, marchande de beurres, rue Decrême, renvoyait sa servante, Julie Delattre, âgée de 22 ans.

Cette dernière était allé demeurer boulevard de Beaurepaire, cour Jonville, 3. Ces jours-ci, elle offrit en vente à un voisin de Mme Lison, un coupon de tissu appartenant à cette dernière.

Mme Lison contrôla les étoffes qu'elle possédait et s'aperçut avec stupéfaction que plusieurs pièces d'étoffe de laine avaient disparu ainsi qu'une certaine quantité de linge. Une perquisition faite hier chez Julie Delattre a amené la découverte des objets disparus.

La voleuse a été conduite au dépôt de sûreté, en attendant son transfert à Lille.

Un incident chez MM. Ernoult-Bayart

Un incident qui aurait pu avoir des conséquences assez graves s'est produit hier chez MM. Ernoult-Bayart, 3 bis, rue du Grand-Chemin.

Vers 2 heures de l'après-midi, un ouvrier apprêteur, Edmond Remmericq, 20 ans, demeurant rue des Arts, impasse Mozart, 6, se prit de querelle avec un autre ouvrier nommé J.-Bte Cotillon, âgé de 30 ans.

Au fort de la dispute, Remmericq exaspéré s'empara d'une timbale en fer et la jeta violemment sur Cotillon.

Celui-ci fut atteint à l'arcade sourcilière gauche qui fut profondément coupée.

Le blessé perdant du sang en abondance, M. Ernoult prévint le docteur Feuchère qui lui prodigua les soins nécessaires. Son état n'est pas grave.

M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait incarcérer Remmericq qui sera déféré au parquet de Lille.

Vol d'un coupon d'étoffe

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, a fait arrêter hier matin une dame Philomène Burghraeve, 50 ans, née à Bruges, inculpée de complicité de vol d'un coupon de tissus appartenant à M. Pauwels.

Un match de Football

Dimanche prochain, à trois heures de l'après-midi aura lieu sur le champ de courses de Wattrelos, un grand match de Football, entre le Football-Club Brugeois et le Racing-Club Roubaisien.

Etant donné la valeur incontestée des deux équipes en présence, la partie sera des plus intéressantes et il est certain que bon nombre de spectateurs se rendront à cette première d'un sport presque inconnu chez nous.

La somme annuelle qui part en fumée

Nos concitoyens les fumeurs qui, après le repas, bourrent tranquillement leur pipe ou roulent dextrement leur cigarette sont loin de se douter de la somme respectable qui représente la consommation annuelle du tabac à Roubaix.

Bon an mal an, nous fumons, prisons ou chiquons pour le chiffre rond de un million trois cents mille francs de tabacs divers. En évaluant la population de notre ville à cent vingt-cinq mille habitants, cela fait une quote-part individuelle de dix francs quarante.

Concert de la Fanfare Delattre

C'est lundi prochain 30 mars, à sept heures et *demie du soir que la Fanfare Delattre* donnera dans la salle de l'Hippodrome, son concert annuel, vocal et instrumental, à ses membres honoraires.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Dépuratif Mexicain** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Couvreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

Abandonnez l'usage du Gaz qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

TOURCOING

Piètre réponse

La *Croix* emploie une colonne et demie pour répondre à l'article que nous avons consacré « aux menées cléricales à la Croix-Rouge. »

Sa réponse n'est que la confirmation pure et simple de ce que nous avons avancé.

Il n'y a que les menaces que la *Croix* semble nier, sans cependant donner une explication plausible de la raison pour laquelle Mme P. a retiré de l'école communale son enfant qu'elle y avait placé le 13 janvier dernier.

La *Croix fait bien inutilement intervenir* les agents de la Croix-Rouge dans cette affaire. Nous n'avons vu aucun d'eux, cependant nous sommes à même de lui apprendre, puisqu'elle a soulevé cette question, que lorsque Mme F.... est rentrée *au poste de police*, — et non chez le garde-champêtre — en venant de reprendre son enfant, elle montra une indignation qui n'était pas celle d'une mère de famille agissant de son plein gré.

La *Croix*, au cours de cette prétendue réponse insiste aussi sur ce que le jeune F..., employé chez Romain Flipo ou dans la maison Flipo frères, comme elle voudra, n'est là qu'à titre *provisoire*.

Nous le savions; M. Romain Flipo, dans sa lettre, au moins inutile, avait pris lui-même, le soin de nous le dire.

On pensera ce que l'on voudra de cette insistance *singulière*.

La cavalcade du Lundi de Pâques

On nous adresse la communication suivante :

« *Sur des démarches instantes qui avaient été* faites près de lui, et à la suite d'offres généreuses qu'il avait reçues, le comité organisateur de la cavalcade de la Mi-Carême 1895, avait eu l'intention de reprendre son projet de cortège le lundi de Pâques et d'affecter le produit de la quête aux vieillards hospitalisés par les petites sœurs des pauvres. Une réunion préparatoire avait même été tenue à cet effet mercredi soir. Mais en présence de la polémique engagée par un journal de la localité, le Comité, qui ne s'est jamais inspiré d'aucune préoccupation politique et qui n'avait d'autre but que de venir en aide à une œuvre de bienfaisance, ne croit pas devoir donner suite à son projet et il remercie toutes les personnes qui lui avaient offert leur concours désintéressé.

La *Croix du Nord* peut se féliciter.

C'est grâce à elle que le comité organisateur a dû *renoncer à poursuivre le but qu'il se proposait.*

Il a vu ses efforts généreux annihilés par la nouvelle campagne de haine entreprise par le petit journal clérical.

Voilà le résultat obtenu par la *Croix*.

Il est plus que révoltant et décourageant. Il est tout simplement monstrueux.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 23 mars 1896

Présidence de M. Eugène Jourdain, Président

En dépouillant les Bulletins des Chambres de commerce, M. le Président fait ressortir l'augmentation considérable accusée par les statistiques de Dunkerque pour l'importation des laines en janvier, 19,117,708 kil. en 1896 contre 5,515,292 en 1895.

Par contre, le mouvement des Magasins-Généraux de Tourcoing et de Roubaix dénote une diminution très sensible du stock en peignés, à fin février 1896.

*
* *

M. le Président communique diverses lettres entre autres, une provenant de la Chambre de commerce française de Charleroi, relative à l'envoi, à titre gracieux, de 1100 échantillons de drap de fabrication allemande, hollandaise, luxembourgeoise et anglaise.

Les échantillons seront classés, pour être mis à la disposition des intéressés, qui pourront les examiner au secrétariat de la Chambre de commerce, tous les jours de onze heures à midi.

*
* *

M. l'ingénieur en chef du service des Voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais a adressé à la Chambre de Commerce une notice sur la dérivation de la Scarpe autour de Douai, qui constitue le premier tronçon du grand canal du Nord sur Paris.

*
* *

Il est rendu compte oralement des résultats de l'examen auquel s'est livrée la Commission spéciale du projet de loi sur les accidents du travail.

Le projet primitif ayant été très sensiblement modifié, la Chambre de Commerce décide de réserver son opinion jusqu'après la discussion, actuellement en cours au Sénat, de nouvelles propositions.

*
* *

La Chambre de Commerce adopte les conclusions du rapport présenté par M. Joseph Motte et tendant à ce qu'il ne soit pas interdit aux huissiers d'opérer le recouvrement des effets de commerce.

*
* *

Conformément aux conclusions formulées par M. Scalabre-Delcour, rapporteur de la commission de législation, la Chambre de commerce émet le vœu que la clause de non garantie en cas d'avaries, qui est inscrite dans les *tarifs spéciaux des Compagnies* de chemin de fer, ne soit applicable qu'autant que ces Compagnies auront fait la preuve qu'elles n'ont commis aucune faute lourde.

Elle décide aussi, sur l'avis du même rapporteur, qu'elle demandera à la Compagnie du chemin de fer du Nord, de mettre à la disposition des expéditeurs de Tourcoing les wagons spéciaux destinés au transport des laines.

*
* *

S'associant à une pétition dressée par l'Union Coloniale Française et relative aux modifications à apporter dans la législation militaire pour la mettre en harmonie avec les nécessités du développement du domaine colonial, la Chambre de Commerce émet *le vœu qu'une dispense de deux années de service* et la faculté de devancer l'appel soient accordées aux jeunes gens qui, avant l'âge de 26 ans, auront séjourné pendant 3 ans dans les colonies ou auront employé trois années à faire au moins cinq voyages entre la métropole et les colonies ou pays de protectorat.

*
* *

M. Louis Tiberghien signale à l'attention de la Chambre de commerce l'inégalité de traitement qui *existe, en matière douanière, pour l'importateur* français ou pour l'exportateur étranger. Tandis que le premier est obligé de signer une déclaration acceptant, en cas de contestation sur la valeur déclarée, la décision des experts, le second a la ressource, en laissant sa marchandise en entrepôt, de faire demander, par voie diplomatique, appel de cette décision.

Il prie la Chambre de commerce de protester contre cette situation anormale.

Il est décidé que le fait sera signalé à M. le Directeur général des Douanes.

*
* *

M. Louis Tiberghien entretient ensuite la Chambre de commerce des travaux que nécessite l'augmentation toujours croissante du *trafic à la gare de Tourcoing-les-Francs*. Il cite à l'appui quelques chiffres : du 1er février au 5 mars 1895, il était arrivé 3725 tonnes dont 3076 de laines, du 3 février au 5 mars de cette année ces arrivages se sont élevés à 6614 tonnes dont 5738 de laines soit 4[5] en plus. Les arrivages de charbon ont été de 7100 tonnes en 1894 et 8000 tonnes en 1895, c'est-à-dire 26 wagons par jour. Or, pour ce trafic important, les voies de garage comme les hangars sont tout à fait insuffisants.

M. Tiberghien fait remarquer aussi que la Compagnie n'a pas encore commencé les travaux d'amélioration qu'elle s'était engagée à exécuter.

La Chambre de commerce décide qu'elle présentera de nouvelles observations dans ce sens.

La séance est levée à 6 heures.

*
* *

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LA TABLE (ART CULINAIRE, ALIMENTATION), A GAND EN AVRIL-MAI 1896. — *Concours international de bières*, — Une section spéciale sera réservée aux bières du Nord de la France.

Le prix d'honneur consistera en une médaille, grand module, qui est offerte par S. M. Léopold II, roi des Belges et sera décernée comme *Prix du Roi*.

Les intéressés peuvent se procurer le programme-règlement de ce concours chez M. Schelstraete, secrétaire du jury, rue de Flandre, 50, à Gand, ou en prendre connaissance au Secrétariat de la Chambre de commerce de Tourcoing, tous les jours de onze heures à midi.

(*Communiqué de la Chambre de commerce*).

Commencement d'incendie

Hier, vers quatre heures du matin, un commencement d'incendie s'est produit au peignage de M. Paul Tiberghien, rue d'Alsace.

Le feu avait pris spontanément dans un tas de poussières déposé dans la cour.

Les pompiers, prévenus par téléphone, se sont transportés sur les lieux avec leur célérité habituelle et, en quelques minutes, ils écartèrent tout danger.

Les dégâts sont nuls.

Accident de travail

Hier, vers 10 heures du matin, M. Charles Poissonnier, garçon brasseur à la brasserie Desurmont, rue de Gand, était occupé à rincer des tonneaux à l'eau bouillante, lorsqu'un fût s'étant retourné et la bonde ayant sauté, le liquide s'épancha sur le pied de l'ouvrier, lui faisant des brûlures.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Caudrelier, qui estime que la guérison demandera une quinzaine de jours.

Saisie de viande

Une vache pesant 250 kilos, atteinte de tuberculose, a été saisie à l'abattoir par M. Ansar, vérificateur des denrées alimentaires.

Filouterie d'auberge

L'agent de police Dumortier, a arrêté hier rue de la Boule d'or, Elenther Bodart, 45 ans, maçon sans domicile fixe, qui était en état d'ivresse et venait de se rendre coupable du délit de grivèlerie dans un cabaret.

Anciens militaires

Dimanche 29 courant, réunion trimestrielle à 4 heures 1[2] pour les membres de la commission, et à 5 heures. pour les sociétaires.

Objet de la réunion :

1· Cotisations et inscriptions de nouveaux adhérents ;

2· Récits militaires par des membres de la société ;

3· Renseignements sur le projet d'une fête militaire.

Le président compte sur un grand nombre de sociétaires à cette réunion,

LILLE

Chemin de fer du Nord

Après cinquante ans de loyaux services au chemin de fer du Nord, M. Castel, secrétaire-général de cette compagnie, prend sa retraite, emportant avec lui les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont approché et connu.

Il est remplacé par M. Lacan, secrétaire-général-adjoint, qui déjà depuis longtemps collaborateur de M. Castel, a su se concilier de nombreuses sympathies dans le public et dans la presse.

Chambre syndicale des entrepreneurs

Lundi dernier, la chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments des villes de Lille, de Roubaix, Tourcoing, Armentières, fêtait lundi le 25e anniversaire de sa fondation.

A 11 heures du matin, un grand nombre de syndiqués et beaucoup de dames ont assisté à un obit chanté à l'église Saint-Maurice pour le repos de l'âme des membres défunts.

A midi et demi, l'assemblée générale a eu lieu à l'*Hôtel de l'Europe*, sous la présidence de M. Emile Rouzé, président. Plus de cent membres y assistaient. Les comptes de l'année ont été adoptés et la révision de la série de prix a été approuvée.

M. E. Rouzé a retracé l'historie du syndicat : Sa fondation date du 20 mai 1870, en la salle du *Ramponeau*, 136 entrepreneurs donnèrent leur adhésion et ce n'est qu'après l'année terrible que le syndicat fonctionna sous la présidence de M. Duchaufour père.

M. Laurenge lui succéda, de 1873 à 1886. A cette époque, d'importantes modifications furent apportées aux statuts : la durée des fonctions du président fut fixée à deux années. M. Deperne-Meurisse occupa le fauteuil de 1886 à 1888 et, depuis cette date la présidence a été tenue alternativement par MM. Despinoy et Rouzé.

En 1892, après quelques conférences faites par divers membres à Roubaix, Tourcoing, Armentières, nos collègues de ces importantes cités vinrent *se joindre à nous et, avec cet appoint important, la* chambre prit le titre de « chambre syndicale des entrepreneurs de l'industrie des travaux de bâtiments des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et de l'arrondissement de Lille. »

Nous ne pouvons retracer tous les travaux de 1870 à ce jour, et nous avons encore à l'étude l'importante loi sur les accidents du travail, question que nous avons étudiée et suivie depuis près de huit années.

Une commission a été nommée à cet effet et nous espérons fonctionner pendant l'exercice 96 à 97. Nous n'attendons que le vote du Sénat pour connaître les garanties à fournir.

Maintenant, messieurs, que vous connaissez les lignes du syndicat, il est bien pénible de vous faire remarquer que sur 136 fondateurs, il reste ce jour 19 membres.

Nous n'avons pas hésité à vous proposer pour notre vingt-cinquième anniversaire d'unir par le souvenir à notre réunion nos chers collègues décédés, tel est le but de la cérémonie religieuse de ce matin. S'il était pour nous un pieux devoir, c'était celui de ne pas oublier les morts. D'autre part nous avons à cœur de consacrer, par un souvenir, la présence des fondateurs survivants.

Le conseil, dans sa séance du 25 octobre, a décidé *de faire graver une médaille pour être remise en* séance solennelle aux hommes de la première heure.

Cette distribution est immédiatement faite au milieu des applaudissements à MM. Laurenge, Batteur, Bursau, Deldal, Deperne, Desailly, Gosselin, Herland, Ouvry, Wattier, Béghin, Damide, D'halluin, Grenu, Guelton, Louis Jouay, *Lambillotte, Rouzé, Senoutzen, Tournand sont* acclamés.

M. Laurenge surtout est l'objet d'une longue ovation.

M. Rouzé cède le fauteuil de la présidence à M. Despinoy, vice-président. On procède aux élections,

Sont nommés vice-présidents : pour Lille, MM. Rouzé ; pour Roubaix, A. Bayart ; pour Tourcoing, Carissimo ; pour Armentières, Debosque-Bonte.

Est nommé secrétaire général, M. Lepez, de Lille.

Après la séance à trois heures, un banquet de 90 couverts a eu lieu à l'*Hôtel de l'Europe*. Au champagne, des toasts ont été portés par MM. Rouzé, Bayart, Debosque, Delaporte et Bourée, puis les chants ont commencé.

A huit heures, les syndiqués se sont séparés après un vivat chanté en l'honneur du syndicat.

Tentative de parricide à Liège

ARRESTATION A LILLE DU COUPABLE

Nous avons raconté dans notre numéro de dimanche matin une odieuse tentative de parricide par explosion commise à Liège.

Le coupable, qui se faisait appeler Louis Fontaine, a été arrêté à Lille, hier soir. Voici quelques détails sur le crime et sur l'arrestation de cet individu.

La tentative de parricide

Rue Vivegnis, à Liège, habite avec sa famille un très honorable négociant, M. Chaumont qui a un fils, Edouard, âgé de 21 ans, dont la conduite laissait depuis quelque temps à désirer. Edouard avait pour ami un aide-photographe du nom de Tartier, originaire de Sainte-Menehould, déserteur français.

Dans la journée de samedi dernier, Edouard *Chaumont trouva dans la poche du pardessus de* son père la clef du coffre-fort qu'il ouvrit et s'empara de valeurs pour une somme de huit mille francs.

A la soirée, il plaça deux paquets de poudre de chasse sous l'oreiller du lit de son père et de sa mère et les mit en communication avec une mèche de trois mètres de longueur aboutissant à la porte de la chambre à coucher.

La nuit, alors que ses parents reposaient, Edouard Chaumont mit le feu à la mèche et prit la fuite. La poudre ne tarda pas à prendre feu.

Le père Chaumont sentant une odeur cuisante, s'éveilla, vit l'incendie qui s'allumait et s'empressa de l'éteindre avec un oreiller.

Sa femme, réveillée aussi, s'était évanouie. On eût grand peine à lui faire reprendre ses sens.

Pendant ce temps, Edouard Chaumont sans se préoccuper des conséquences de l'acte criminel qu'il avait commis, avait été rejoindre son ami Tartier et lui avait remis une somme de 500 fr. *Il se rendait ensuite au Café National*, place Saint-Lambert et à 5 heures du matin, il prenait le train pour Paris.

Le parquet fut avisé, lundi matin, des évènements qui s'étaient passés dans la maison Chaumont.

Tartier, soupçonné de complicité, fut mis en état d'arrestation.

Arrestation du coupable

Depuis lors, on n'avait plus entendu parler du jeune homme, lorsque, hier après-midi, M. des Vallons, commissaire central, reçut la visite d'une personne qui connaissant Edouard Chaumont et informa *le magistrat de la présence de ce* dernier à Lille. Il avait reconnu le jeune homme malgré la précaution prise par ce dernier, de faire couper ses moustaches.

M. des Vallons mit en campagne toute la brigade de sûreté et hier à 4 heures 1[2] de l'après-midi des agents le rencontrèrent rue Faidherbe au moment où il sortait de l'estaminet Verbeke, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets et lui mirent la main au collet. Edouard Chamont voulut protester mais il fut conduit au poste où l'on ne tarda pas à apprendre que le jeune homme était bien celui qu'ils cherchaient.

Il le questionna et parvint à lui faire avouer son identité et la tentative criminelle qu'il avait commise. Des huit mille francs qu'il avait volés à ses parents il ne lui restait plus que quatre mille et quelques francs. Le jeune gredin a été mis en lieu sûr et sera remis prochainement *entre les mains de la police belge*.

Edouard Chaumont est descendu au *Singe d'Or* dimanche à huit heures et demie du soir en compagnie d'une grosse dame de beaucoup plus âgée que lui et portant de très beaux bijoux. Ils se sont fait inscrire sous le nom de M. et Mme Fontaine, venant de Calais et ont été logés dans la chambre numéro 4.

Mercredi matin, après avoir payé sa note se montant à une vingtaine de francs. Edouard Chaumont est parti pour Gand, a-t-il annoncé à la caissière. S'il est allé dans cette ville, il n'y a guère séjourné, car hier, il se faisait arrêter à Lille dans les conditions que nous venons de relater. La dame qui l'accompagnait et avec laquelle il avait mené joyeuse vie à Bruxelles, puis à Londres est repartie pour la capitale de la Belgique mercredi après-midi.

Les chanteurs boxeurs

Ce n'est pas d'un numéro à sensation des Variétés (réclame gratuite) qu'il s'agit. La scène se passe dans une rue de Fives, le 22 courant à *minuit. Deux ivrognes arabesquent* sur le trottoir en hurlant le duo de la Reine de Chypre. Apparaît au bout de la rue un troisième pochard qui, lui, hoquette consciencieusement la cavatine de Faust.

Acteurs : Achille Durand, cordonnier, 29, pavillon Sainte-Marthe ; Emile Wattelle, frappeur, 59, rue Paul-Bert ; et le dissident, Vanlewen, domicilié 7, rue Malsence. « Tu vas sur nos brisées, s'écrie le ténor frappeur, Wattelle, attends ! » Et les duettistes de passer à tabac l'infortuné Vanlewen, qui ne s'en tire qu'avec un œil au beurre noir.

Ce qui ne le guérira pas, mais le consolera peut-être, c'est le procès-verbal dressé à ses agresseurs au 8e arrondissement.

Incendie

Un incendie s'est déclaré hier soir, vers huit heures, dans le logement occupé au 3e étage de la maison sise au numéro 23 de la rue de la Baignerie, par Mme Louez, 29 ans, couturière.

Le feu a pris dans la cheminée et s'est communiqué aux boiseries de l'appartement. Mme Louez, affolée, s'est précipitée dans l'escalier en appelant au secours. Les pompiers prévenus aussitôt ont pu se rendre maîtres du feu en une demi heure.

Mais tout est saccagé dans le pauvre logement et la malheureuse victime de ce sinistre a dû, avec son petit garçon, aller demander asile à la permanence.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 26 mars 1896

Présidence de M. Dassonville, vice-président
Ministère public ; M. du Bousquet de Florian, substitut.

ROUBAIX

Exercice illégal de la médecine. — Au mois de septembre dernier, une dame M... qui souffrait d'un kyste au côté gauche de l'abdomen et qui, depuis quatre ans, malgré les soins des médecins, n'avait obtenu aucune amélioration dans son état, s'adressa, en désespoir de cause, à une sage-femme établie dans la ville, dame Julie Boulmer, âgée de 38 ans, de la Faculté de médecine de Paris.

La sage-femme promit de la guérir en un an et lui demanda comme honoraires une somme de mille francs à payer après guérison. Comme Madame M... n'était qu'une ouvrière sans fortune, on tomba enfin d'accord sur le paiement d'une somme de 750 fr. payable en trois termes différents.

Alors commença le traitement : injections de racines de guimauve, bains de siège au laudanum, ordonnances d'empiriques, comme le qualifie M. le Président.

Et au bout d'un mois et demi, aucune amélioration, au contraire, le mal avait l'air de s'aggraver. Et c'est justement à ce moment que Julie Boulmer cessait ses visites, sous prétexte d'influenza.

Le docteur Philippart était appelé près de la malade et constatait que le kyste mal soigné devait être opéré.

Une enquête fut ouverte alors qui aboutit à la poursuite de la sage-femme pour exercice illégal de la médecine.

Mᵉ Basquin défend Julie Boulmer. Il donne lecture des bons certificats fournis sur son compte pour son mérite comme sage-femme par des professeurs de l'Ecole supérieure de médecine de Paris. A Paris, ajoute l'honorable avocat, suivant une tolérance qui existe depuis longtemps, les sages-femmes ont le droit de soigner toutes les maladies des femmes.

A l'appui de cette thèse il donne lecture au tribunal de nombreuses annonces de journaux dans lesquelles des sages-femmes déclarent que l'on peut s'a*dresser à elles pour la guérison de toutes sortes de* maladies de femmes. Et le parquet ne poursuit pas. En terminant, Mᵉ Basquin demande au tribunal s'il croit devoir condamner, de se montrer très indulgent et d'accorder à sa cliente le bénéfice de la loi Bérenger.

Le tribunal a condamné Julie Boulmer à 50 francs d'amende en lui faisant l'application du sursis.

Exploits d'un gardien de la paix. — Léon Isèbe, gardien de la paix à Paris, se promenait avec deux amis rue de la Gare, le 4 février à 8 heures et demie, quand il rencontra le commissionnaire Martin qui lui fit ses offres de service. Léon Isèbe, fort éméché lui répondit qu'il n'avait pas besoin de ses services et lui porta des coups.

Vingt jours de prison avec bénéfice de la loi Bérenger.

Vols. — Virginie Dejonghe, 45 ans, ménagère, fut aperçue vers dix heures du matin le 21 mars par Mme Secret, marchande de lingerie à Tourcoing, au moment où elle soustrayait à son étalage, sur le marché, un paquet de serviettes. La voleuse filait à toutes jambes mais la marchande la poursuivit en criant « au voleur » et l'agent Hermant Renaud arrêta la délinquante.

Virginie Dejonghe avait la spécialité du vol à l'étalage sur le marché et a été reconnue comme ayant ainsi volé pendant l'été trois coupons de cachemire à M. Lepers. Comme elle n'en est pas à sa première condamnation, le Tribunal lui a généreusement octroyé 3 mois et un jour de prison.

— Palmyre Tricot, 38 ans, ménagère, a volé à son logeur, M. Spriet, cabaretier, rue Fosse-aux-Chênes, 72, des draps, des couvertures et un couvre-lit. Déjà trois fois cette femme a été condamnée pour vol. Elle récolte aujourd'hui 4 mois de prison.

TOURCOING

Vol. — François Rogier, 37 ans, jardinier, a volé le 29 février, à un de ses compagnons de travail, chez M. Couvreur, à Marcq-en-Barœul, des vêtements pour une valeur de 70 francs. Six mois de prison.

HEM

Vol de volailles. — Pierre Callebaut, 29 ans, apprêteur, est condamné par défaut à 6 mois de prison pour avoir dépouillé de leurs habitants plusieurs poulaillers.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons la lettre suivante :

Tourcoing, le 26 mars 1896.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'insertion de la présente dans votre estimable journal, afin de faire connaître un abus que l'administration municipale voudra bien faire cesser, j'espère ; rien ne justifiant sa continuation.

Depuis quelque temps on rencontre à toutes heures des véhicules circulant à travers les rues, transportant un liquide qui est loin d'avoir le doux parfum de l'iris.

On se demande ce qu'est devenu l'arrêté réglementant ce genre de transport ; il serait bon pour*tant de le remettre en vigueur et d'y adjoindre un* article concernant l'heure à laquelle doit se faire l'aspersion avec ce liquide, dont l'odeur est loin d'être désirée, des fermiers ne se gênant pas pour se livrer à cette occupation à toute heure de la journée et sur des terres voisines d'habitations.

Espérant que vous voudrez bien faire droit à ma demande, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes bien sincères salutations.

Un lecteur assidu.

Programme des Spectacles et Concerts

Club Fin-de-Siècle. — Voici un aperçu des numéros qui seront interprétés à l'Hippodrome, au brillant concert-spectacle donné par le club Fin-de-Siècle, avec ses éléments, sous la présidence d'honneur de M. Henri Thaon, le dimanche 5 avril, fêtes de Pâques, à 6 heures et demie précises du soir :

Travail artistique à la barre fixe par les frères Antonis — Travail extraordinaire et inimitable aux anneaux, par MM. Vandebogart et Nerveux — Grande entrée acrobatique par les acrobates Fin-de-Siècle, surnommés les Rois du Tapis — Travail incroyable aux échelles par la troupe Stéphano — Pour la première fois à Roubaix, grands nouveaux débuts : Le Chien savant, présenté par le clown Pépino, seul et unique en son genre ; Auguste 1er ou le dompteur Fin-de-Siècle présentera son terrible lion Sultan — Brillantes pyramides humaines par la troupe Wam *Harisson — Les trois frères Delno dans leur travail* périlleux aux échelles — L'homme à la mâchoire de fer — M. David Desrumeaux, grand comique lyrique, premier prix d'excellence 14 juillet 1895 — Grande pantomime par toute la troupe.

Prix d'entrée : Fauteuils et loges, 2 fr. — Pourtours, 1 fr. 50 — Premières galeries, 1 fr. — 2e galeries, 50 centimes.

On peut se procurer des cartes au siège du club Fin-de-Siècle, 44, rue de la Vigne — Chez M. Alfred Delescluses, débitant de tabac, 79, rue de la Gare — Chez M. Alfred Bauwens, cafetier, rue Fosse-aux-Chênes — Chez M. Georges Prévost, coiffeur du Club, 36, rue de Lannoy — Bureau de location, chez M. Jube-Hertogh, rue de la Gare.

PETITE CORRESPONDANCE

J. Willem, à Lille : Leurs adversaires ayant le point, ils comptent 20 — *F. Dupire, rue des Stations* : Même réponse que ci-dessus — *Un jeune somainois :* Au bureau de recrutement de Cambrai, après avoir obtenu le consentement du chef de corps. Taille minimum, 1 m. 64 — *Un cabaretier de la rue de Paris :* Il n'y a pas de cas spécifiés, à part celui d'ivresse, mais il est toujours libre de ne pas vendre à qui ne lui plaît point — *François :* Non.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 26 mars

Naissance. — Henri Descamps, rue de Rome, cour Moïse Rogier 10 — Julien Deleoigne, rue Jean Bart, cour Vanneste 6 — Sidonie Malengreaux, rue de Mouvaux, cour Petit 3 — Germaine Fisener, place du Trichon, cour Selosse 5 — Gabrielle Castelain, Hôtel-Dieu — Lucien Défossez, Hôtel-Dieu — Rachel Hindryck, rue Turgot 110 — Zélie Cantermau, rue de la Basse-Masure 8 — Emile Godefroy, rue de de la Torine 8 — Marie Rogez, rue Cuvier, cour Tilleule 2 — Octavie Doise, rue du Gros Saule 19.

Décès — Catherine Robart, 28 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes 58 — Arthur Mahieu, 24 ans, dans le canal, pont Salembier — Arthur Duquesne, 4 *mois, Hôtel-Dieu* — Marthe Hendericks, 10 mois, rue de la Chaussée 46 — Jean-Baptiste Wittebolle, 1 mois, rue des Longues-Haies 355 — Georges Vandecavege, 5 mois, rue de l'Alma, cour Lefebvre-Dupire 6 — Silvin Seyze, 11 ans, Hôtel-Dieu — Louis Bisschoff, 6 mois, rue du Blanche-maille, cour Franck — Coussement, présenté sans vie, rue Saint-Laurent 53 — Sioen, présenté sans vie, rue de la Guinguette 17 — Rogez, présenté sans vie, rue Cuvier, cour Tilleule 2.

Etat-Civil de Tourcoing

du 26 mars

Naissances. — Henri Deconinck, rue Capelle — Louis Catteauw, rue Flocon — Blanche Catteau, rue Famelart — Jules Demoor, rue Dumortier — Julien Gallet, la maternité — Germaine Gayé, rue Chêne-Houpline — Marie Ferret, rue Clinquet — Philippe Blache, rue Saint-Jacques.

Décès. — *Casimir Deflandre, 9 mois, rue Neuve* 15 — Clément Decroix, 1 an, Blanc-Seau — Isidore Carette, 65 ans, teinturier, hôpital civil — Alphonse Bouckenooghe, 28 ans, domestique, pavé de Neuville 29 — Marie Debrot, 39 ans, ménagère — André Robbe, 8 mois, rue Bocquet 7.

FINANCES

Paris, le 25 mars 1896.

Du jour au lendemain, la physionomie du marché s'est complètement modifiée.

Le 4 0[0] remonte à 101.62.

Le 3 1[2] à 106.12.

On escompte, paraît-il, la chute du ministère sur la question de l'impôt sur le revenu.

Le Crédit Foncier est tenu à 633.75. Courant de plus en plus actif de transactions sur les obligations à lots,

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 576.

La Société Générale conserve toute sa fermeté à 516.22.

Il y a aujourd'hui un versement de 50 fr. sur les actions du Crédit Lyonnais, en même temps que l'on détache un coupon de 14 fr. brut ; dernier cours, 762.50.

L'action du Bec Auer reste demandée à 1190. Le système Auer est très apprécié parce qu'il réunit toutes les qualités que l'on ne trouve qu'isolées dans chacun des autres systèmes et n'a aucun de leurs inconvénients.

Les actions de la Compagnie française de Mines d'or et d'exploration sont cotées à 133.75. En assemblée extraordinaire, il a été décidé que la Compagnie pourra désormais s'occuper d'affaires de mines *d'or ou autres et de toutes affaires industrielles,* commerciales et financières s'y rattachant.

La Total Gold Extraction fait 45. L'ouverture de l'usine de Tancarville est imminente.

L'action North Rand Mines est demandée de 27,50 à 28.75.

Les Chemins français sont calmes.

CIDRE pur jus de pommes, 10 c. le lit. Les 220 lit. f° toutes gares, 44 fr., fût compris. Ecrire : Régisseur Château Camph du Genêt, par Avranches (Manche).

BOURSE DE BRUXELLES

du 26 mars

Belge 3 s. I	100 30	Brux. lib. 1886	106 02
— sér. II	100 30	Non libéré 1886	— —
— sér. III	— —	Ostende à prime	— —
— 3.	— —	— 1877 3	— —
— 2 1[2]	94 —	— 1885 3	98 —
Annuités. 3	99 55	Tournai 1874 4.3	— —
— 4 .L	— —	— 1886 3[2]	— —
— 4 1[2]	122 —	Gand 1868 3	111 75
Cr. com. 4 1[2]	— —	— 1880 3	— —
— 4	— —	— 1883. 3	106 75
— 3	— —	Liège 1853 2 1[2].	99 75
— 3 p. c. 1861	— —	— 1860 3.	— —
— 3 p. c. 1868	108 —	— 1874	105 75
Anvers 1887 lib.	107 50	— 1879	104 50
Libéré 1887	— —	— 1889 3 1[2].	— —

MAISON DU TAPIS

7, Rue du Vieil-Abreuvoir

ROUBAIX

Le plus grand choix

Ameublements

Tentures

Linoléum

Carpettes

Moquettes

Les meilleurs prix

Objets de la Chine et du Japon

POUR CADEAUX

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement, *Conversion.*

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 26 Mars

Cote officielle de 5 heures 1/2

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour.	Peignés d'Aus Type A. o. Cote préc.	Cote jour
Janvier	4 45	4 45	..	..	..	..
Février	..	..	..	..	..	..
Mars	4 50	4 50	..	..	..	..
Mars nouv.	..	..	..	..	..	..
Avril	4 45	4 45	..	..	..	..
Mai	4 425	4 425	..	..	..	..
Juin	4 425	4 425	..	..	..	..
Juillet	4 425	4 425	..	..	..	..
Août	4 425	4 425	..	..	..	..
Septembre	4 425	4 425	..	..	..	..
Octobre	4 425	4 45	..	..	..	..
Novembre	4 425	4 45	..	..	..	..
Décembre	4 425	4 45	..	..	..	..

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Mai	5.000 »	à 4.425
Id.	5.000 »	à 4.45
Juin	15.000 »	à 4.425
Id.	15.000 »	à 4.45
Août	5.000 »	à 4.425
Septembre	5.000 »	à 4.40
Id.	50.000 »	à 4.425
Id.	25.000 »	à 4.45
Octobre	5.000 »	à 4.425
Id.	15.000 »	à 4.45
Décembre	5.000 »	à 4.425
Id.	5.000 »	à 4.45

Total : 155.000.

Tendance soutenue.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	101.60	V. Paris 71 1/4	112...
terme	101.62	» 1875	579.50
3 o/o am. cpt.	101.10	» 1876	578...
terme	101.20	» 3 o/o 80	418...
3 1/2 1894 cpt.	106.20	» 1/4 1886	105...
terme	106.17	» 1892	381.75
Banq. de France	2510 .	» 1/4 1892	96.50
Banq. de Paris	800...	Ville Marseille.	414...
Comp. d'Escom.	577...	Ville Bordeaux	123...
Crédit Foncier	630...	Ville Lille 1860	122...
Crédit Industr.	570...	» 1893	507...
Crédit Lyonnais	765...	Ville de Lyon	102.25
Crédit Mobilier	.....	Roubaix-Tourc.	45...
Société Général	515...	Foncières 1877	404...
Est.	961...	» 1879	501.75
Paris-L.-Médit	1550...	» 1883	450...
Midi	1266...	» 3 o/o 1885	501.50
Nord	1785...	» 5ᵉˢ 1885	101...
Orléans . . .	1600...	» 1895	477.75
Ouest	1108...	Communal. 1879	509...
Est Algérien .	640...	Intérêt réduit	472...
Gaz Parisien . .	1129...	» 1880	499.50
Transatlantique	331...	» 1891	491...
Suez	3245...	» 1892	504...
Omnibus Paris	1120...	Banq. hypothéc	563...
Dynamite . .	590...	» 3 o/o	447...
Egypte 3 1/2 .	101.45	Bône-Guelma.	461.50
Autriche 4 o/o	104...	Est 3 o/o nouv.	467.75
Hongrois 4 o/o	103...	Lille-Béthune .	467.50
Espag. ext. 1 o/o	65...	Méditeran. 3 o/o	467...
Portugais . .	26.80	Paris-L.-M. anc.	470.25
Italien 5 o/o .	83.90	» nouv.	473.50
Turc 4 o/o . .	21.12	Médoc . . .	432...
Banq. Autrich.	511...	Midi 3 o/o nouv	470.50
Banq. Ottomane	595...	Nord-Est. . .	473.50
Nord d'Espagne	104...	Orléans 1884. .	476.50
Saragosse . .	167...	Ouest 3 o/o nou	475.50
Fives-Lille . .	735...	Picardie-Fland.	465...
Russe 1867-1869	103.50	Bons de Presse	14.50
» 4 o/o 1880	103.10	Bons 100 port.	70.50
» 4 o/o 1883	103 ..	Bons à l. algér.	64.50
» cons. 4 o/o	101.65	Panama 5 o/o	22.25
» 4 o/o 1890	103.20	» 3 o/o	15.50
» 3 o/o 1891	92.70	» 4 o/o	17...
» 4 o/o 1893	105. .	» nou. 6 o/o	25.25
» 3 1/2 1894	98.55	» » 2ᵉ sér.	28.75
V. Paris 1855-60	612...	» » 3ᵉ sér.	80.50
» 1865	568...	» à lots	145.50
» 1869	436...	» » 210 p.	201...
» 1871	422...	» bons à l. 89	140...

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Le Gérant : E. DUGARDIN